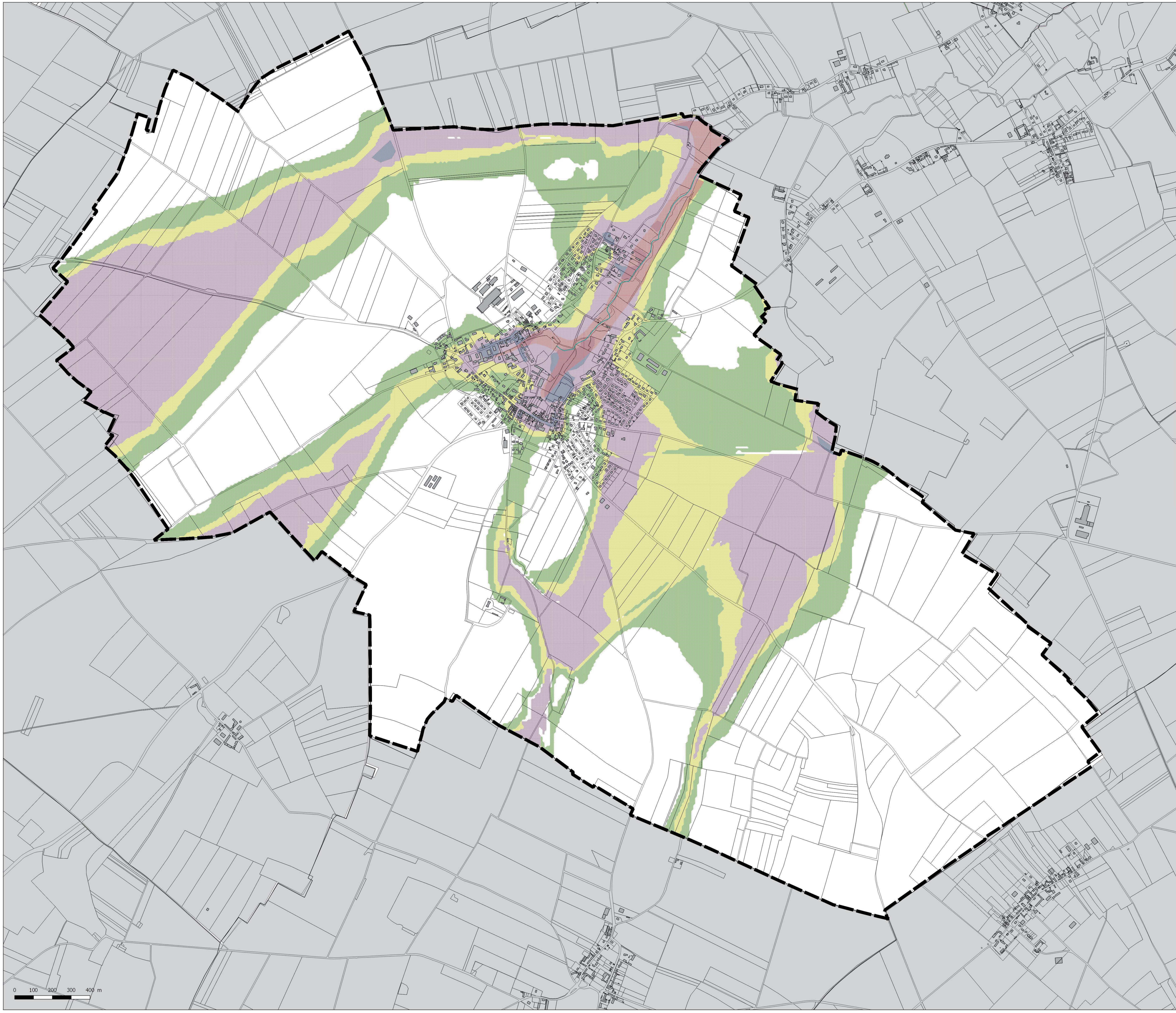

COMMUNE DE **saint-sylvain**

Plan Local d'Urbanisme

3. Règlement

3.4. Rĕglement graphique 1/6 500

Annexe sur les risques naturels

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du :

Le Président, Monsieur Paul CHANDELIER

Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

émergence
études et conseils en urbanisme

Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

Profondeur de lieau et nature du risque

- Débordements de nappe observés
- 2.5 à 5 m : risque pour les infrastructures profondes
- 1 à 2.5 m : risque d'inondation des sous-sols
- 0 à 1 m : risque d'inondation des réseaux et sous-sols

Zone inondable par débordement de cours d'eau

- Zone inondable